



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

28.02.2013

Date de la convocation des conseillers :

28.02.2013

point de l'ordre du jour no:

15/02

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 18 mars 2011

Présents : Mutsch, bourgmestre, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Codello, Zwally, Baum, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Huss, échevin, Knaff, Hildgen, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Goetz, Bernard, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Bail emphytéotique entre la Ville et Auto-Motor-Center-Esch 2 S.A.

Vu l'acte de bail emphytéotique signé en date du 25 mars 2013 entre la ville et Auto-Motor-Center-Esch 2 SA, par lequel la ville relaie à Auto-Motor-Center-Esch 2 SA la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Joseph Kieffer », n°2859/18099 d'une contenance de 31 ares 95 centiares moyennant une redevance annuelle de de € 5.628,30 EUR attachée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation ;

Considérant que le bail prend effet le 2 mars 2013 pour se terminer le 2 mars 2040 ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
à l'unanimité

l'acte de bail emphytéotique précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 21.03.2013

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,